

MEMO CHIFFRES CLES EGALITE PRO FPH cf Rapport Egalité 2018

(sur les données 2016)

EFFECTIFS

1- Part des Femmes dans les effectifs

Augmentation de 0,1 point de la part des femmes dans la FPH (**78%**)

- Ds les éstab médico-sociaux : 68% parce que les filières administratives et soignantes (les plus féminisées de la FPH) ne représentent que 44% des effectifs
- Ds les EHPAD : >87% parce que les 2 filières en question portent 86% des emplois des EHPAD
- Dans les A+ : 47,6% (+0,3 points) parce que féminisation des emplois de direction : 53% (+1,3 point)
- 48,4% des directeurs d'hôpitaux sont des femmes
- 78,3% de femmes contractuelles contre 81,1% de statutaires
- Médecins ou internes : 52% de femmes

Figure 1.2.4 : Effectifs physiques de la fonction publique hospitalière par sexe et statut au 31 décembre

	2015	2016				
	Effectifs physiques	Effectifs physiques	Part des femmes (en %)	Part des fonctionnaires (en %)	Part des contractuels (en %)	Part des autres catégories et statuts ⁽¹⁾ (en %)
Médecins ⁽²⁾	116 824	117 414	52,6	0,0	0,0	100,0
Personnels non médical	909 702	910 099	80,3	81,4	18,4	0,2
Total hôpitaux	1 026 526	1 027 513	77,1	72,1	16,3	11,6
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	97 350	99 611	87,4	68,8	29,8	1,4
Autres établissements médico-sociaux	39 402	40 566	67,7	58,6	38,6	2,8
Total fonction publique hospitalière	1 163 278	1 167 690	77,7	71,3	18,2	10,5

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Dans la FPH, la catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des médecins et des apprentis

(2) Y compris internes et résidents. Hors praticiens hospitalo-universitaires, décomptés avec la FPE.

Figure 1.2.5 : Effectifs de la fonction publique hospitalière en équivalent temps plein (ETP) par sexe et statut au 31 décembre

	2015	2016				
	Effectifs physiques	Effectifs physiques	Part des femmes (en %)	Part des fonctionnaires (en %)	Part des contractuels (en %)	Part des autres catégories et statuts ⁽¹⁾ (en %)
Médecins ⁽²⁾	100 614	101 523	53,2	0,0	0,0	100,0
Personnels non médical	853 689	854 252	79,7	81,8	18,0	0,2
Total hôpitaux	954 302	955 776	76,9	73,1	16,1	10,8
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	89 668	91 734	87,2	70,6	28,5	1,0
Autres établissements médico-sociaux	34 180	35 119	69,7	64,6	32,9	2,5
Total fonction publique hospitalière	1 078 151	1 082 630	77,5	72,6	17,7	9,7

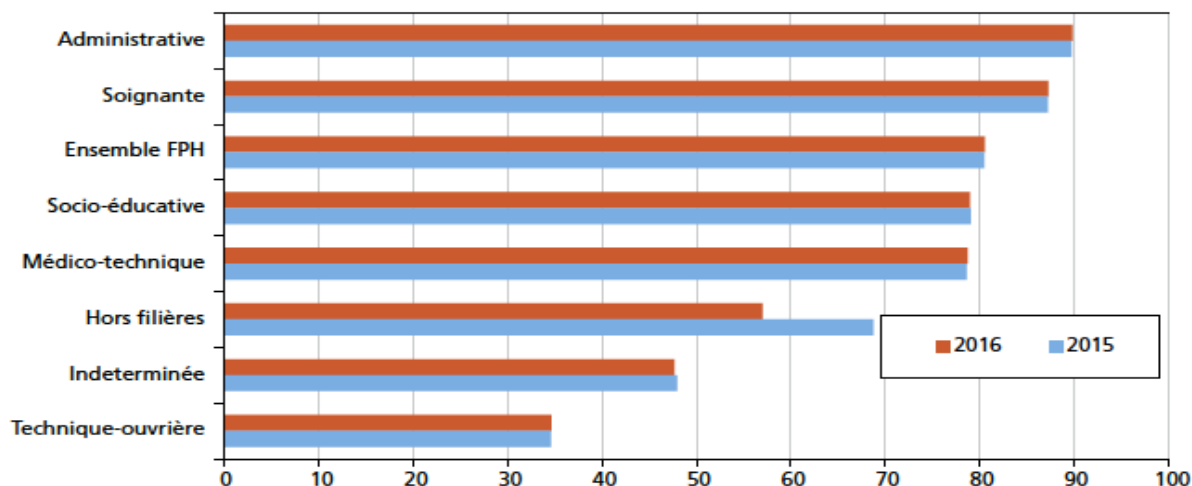
Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Dans la FPH, la catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des médecins et des apprentis.

(2) Y compris internes et résidents. Hors praticiens hospitalo-universitaires, décomptés avec la FPE.

Figure 1.2.9 : Part des femmes par filière d'emploi parmi les personnels non médicaux dans la FPH au 31 décembre



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux de la FPH, hors médecins et internes, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Dans la FPH, 89,9 % des agents de la filière administrative sont des femmes au 31 décembre 2016.

Part des Femmes par type d'employeur et catégorie hiérarchique, en %

	A	Dont A+	B	C	Total
Hôpitaux	73,9	44,9	82,9	77,2	77,1
EHPAD	83,1	60,5	85,3	88,2	87,4
Autres établ médico-sociaux	71	53,2	72,5	65	67,7
Total FPH	74,2	47,6	82,4	78,2	77,7

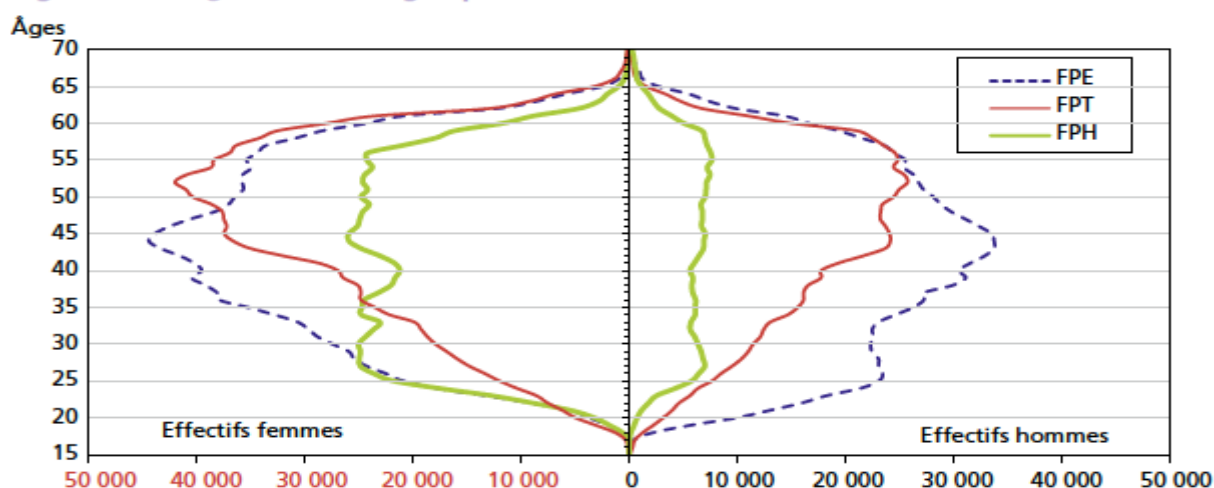
Part des femmes par statut et catégorie hiérarchique

	A	Dont A+	B	C	Total
Fonctionnaires	84,7	48,9	83,7	78,2	81,1
Contractuels	80,4	41,9	76,2	78,1	78,3
Autres cat et statuts	52,4			84,1	53,2
Total FPH	74,2	47,6	82,4	78,2	77,7

NB : les autres cat et statuts st principalement constitués de médecins, internes et apprentis

GESTION DES AGES

Figure 1.4.1 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2016



Age moyen, part de moins de 30 ans et part des 50 ans et plus **par statut** au 31/12/2016

	Age MOYEN			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Fonctionnaires	45,2	43,3	43,7	8,1	11	10,4	38,9	32,5	33,7
Contractuels	36,6	34,4	34,9	36,2	45,2	43,2	17,5	13,4	14,3
Autres cat et statuts	43,5	38,9	41	24,9	32,9	29,1	39,4	24,6	31,5
TOTAL	43,3	41,4	41,8	16,7	18,8	18,4	35,2	28,4	29,9

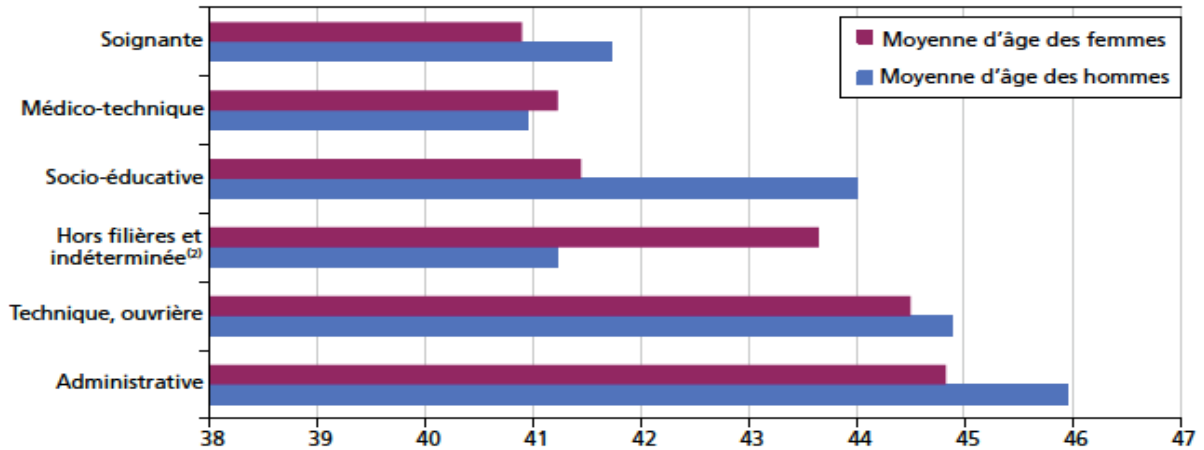
Age moyen, part de moins de 30 ans et part des 50 ans et plus **par nature d'employeur** au 31/12/2016

	Age MOYEN			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Hôpitaux	43,2	41,3	41,7	17,1	19,1	18,7	35	28	29,6
EHPAD	44,5	42,2	42,	13,4	17,5	17	38,7	31,2	32,1
Autres établ médico-sociaux	43,8	42,7	43,1	12,6	14,7	14	35,3	31,5	32,8
TOTAL	43,3	41,4	41,8	16,7	18,8	18,4	35,2	28,4	29,9

Age moyen, part de moins de 30 ans et part des 50 ans et plus **par catégorie hiérarchique** au 31/12/2016

	Age MOYEN			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Cat A	42,6	38,4	39,5	22,2	27,3	26	34,2	19,4	23,3
Dont A+	50,6	46,4	48,6	2,3	4,5	3,3	58,1	43,1	51
Cat B	43,7	43,6	43,7	14	13,2	13,3	36,2	35,5	35,6
Cat C	43,7	42,4	42,7	13,2	15,6	15,1	35,7	31,1	32,3
Cat indéterminée	50,5	48,2	48,4	16,7	2,1	3,7	83,3	43,8	48,2
TOTAL	43,3	41,4	41,8	16,7	18,8	18,4	35,2	28,4	29,9

Figure 1.4.7 : Âge moyen des agents de la FPH(*) par filière par ordre croissant⁽¹⁾ et par sexe au 31 décembre 2016



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(*) Hors médecins et internes

(1) Par ordre croissant de l'âge moyen des femmes

(2) Il s'agit par définition de la NEH (nomenclature des emplois hospitaliers) des emplois non classables ailleurs.

LES DIPLOMES

Répartition par niveau de diplôme, sexe et âge en 2016 (en %)

		Aucun diplôme	< Bac	Bac	Diplôme du supérieur
15-29 ans	H	5	13	30	52
	F	1	26	22	52
	Total	2	23	23	52
30-49 ans	H	4	27	11	59
	F	3	34	13	50
	Total	3	32	12	52
50 ans et plus	H	7	40	5	48
	F	5	42	9	43
	Total	6	41	8	44
Tous âges	H	5	29	12	54
	F	3	35	13	49
	Total FPH	4	34	13	50

TRAVAILLEURS HANDICAPES

Figure 1.6.1 : Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés par statut et par sexe dans les trois versants de la fonction publique au 1^{er} janvier 2016

[en %]

	Fonctionnaires			Contractuels	Emplois particuliers	Ouvriers d'État	Total	Part des femmes (en %)
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C					
Hôpitaux	10,0	16,6	20,1	4,7	2,0		100	77,2
Autres	4,7	7,7	13,8	14,7	7,3		100	75,3
Total FPH	9,4	15,6	19,3	5,8	2,6		100	77,0
Ensemble de la fonction publique⁽²⁾	12,2	14,6	20,0	13,5	1,9	0,5	100	62,0

Source : FIPHFP, campagne de déclaration 2017.

Champ : Employeurs de la fonction publique d'au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent.

(1) Ne comprend pas La Poste, les chambres consulaires ou les caisses de Sécurité sociale.

(2) La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux EPA (hors GIP), en cohérence avec les définitions retenues par ailleurs dans le rapport annuel. Depuis 2014, les universités qui étaient auparavant rattachées au ministère de l'Éducation nationale sont comptabilisées parmi les établissements publics.

FLUX DE PERSONNELS

Figure 2.3.1 : Taux de changement d'employeur en 2016 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2015 et 2016	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 797 260	1,5	7,3	2,2	3,9
Contractuels	961 220	9,7	12,8	9,0	10,7
Autres catégories et statuts	353 714	0,9	5,0	17,6	7,3
Bénéficiaires de contrats aidés	192 487	22,0	8,6	7,8	14,0
Sexe					
Femmes	3 443 627	3,8	8,2	4,9	5,6
Hommes	1 861 054	3,4	8,6	6,0	5,9
Age					
Moins de 25 ans	271 158	12,4	14,5	13,9	13,7
25 à 29 ans	482 315	9,1	11,4	12,1	10,7
30 à 39 ans	1 203 643	4,0	8,7	4,5	5,6
40 à 49 ans	1 577 853	2,5	8,0	3,0	4,7
50 à 59 ans	1 490 377	1,9	7,1	2,3	4,2
60 ans et plus	279 335	2,1	6,2	2,7	3,8
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	120 564	3,9	11,9	8,5	4,9
A	1 703 088	1,9	11,9	8,7	4,4
B	927 609	6,2	8,3	2,9	6,0
C	2 504 411	4,8	7,9	3,6	6,4
Indéterminée	49 009	14,6	13,5	0,0	14,3
Total	5 304 681	3,6	8,4	5,1	5,7

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFF - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2015 et en 2016, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3,4 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2015 et toujours présents dans la fonction publique en 2016 ont changé d'employeur en 2016.

(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le site Internet.

Figure 2.4.6 : Ventilation par âge, selon le sexe et le motif de départ, des bénéficiaires des pensions de droit direct entrées en paiement dans la FPH à la CNRACL en 2017

Âge du bénéficiaire à la date d'effet de la pension	Départs pour motifs d'ancienneté ou familiaux ⁽¹⁾						Départs pour motif d'invalidité				Ensemble des pensions de droit direct de la FPH
	Ensemble des départs pour motifs d'ancienneté ou familiaux	Hommes	Femmes	Dont départs pour carrières longues	Dont départs pour motifs familiaux ⁽²⁾	Dont départs avec bénéfice d'une catégorie active ⁽²⁾	Ensemble des départs pour motif d'invalidité	Hommes	Femmes	Dont départs avec bénéfice d'une catégorie active ⁽²⁾	
Ensemble des bénéficiaires, tous âges confondus	23 652	5 224	18 428	4 499	2 534	13 459	1 818	381	1 437	810	25 470
< 55 ans	111	3	108	0	111	66	712	108	604	325	823
55 ans	58	5	53	0	51	47	135	23	112	90	193
56 ans	140	5	135	0	132	116	140	26	114	87	280
57 ans	5 181	608	4 573	1	564	5 131	158	26	132	92	5 339
58 ans	1 984	298	1 686	9	311	1 916	143	38	105	63	2 127
59 ans	1 698	274	1 424	23	253	1 612	180	53	127	79	1 878
60 ans	6 042	1 906	4 136	2 987	409	2 400	165	51	114	54	6 207
61 ans	1 692	447	1 245	603	196	772	85	25	60	12	1 777
62 ans	4 351	894	3 457	570	296	942	49	14	35	6	4 400
63 ans	956	306	650	177	85	214	22	8	14	1	978
64 ans	557	180	377	92	42	101	18	8	10	0	575
65 ans	691	225	466	37	61	122	10	1	9	1	701
> 65 ans	191	73	118	0	23	20	1	0	1	0	192
Âge moyen	60,2	60,8	60,0	60,9	59,3	59,0	55,1	56,6	54,7	55,0	59,8

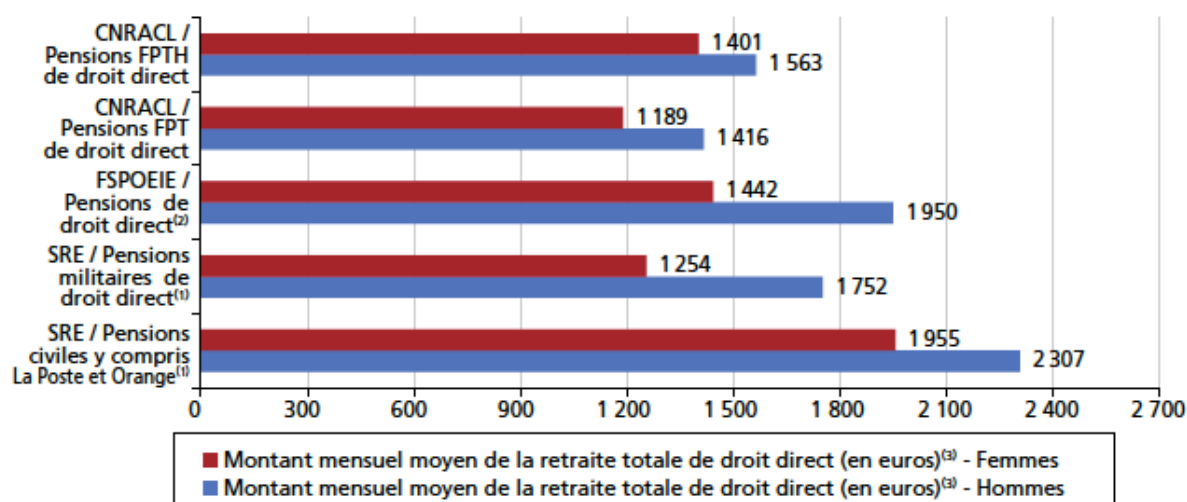
Sources : CNRACL.

Champ : Fonctionnaires de la FPT affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d'au minimum 28 heures.

(1) Hors départs anticipés pour handicap, comptés dans les départs pour ancienneté.

(2) Les agents bénéficiant de la catégorie active ont un âge d'ouverture des droits inférieurs à l'âge d'ouverture des droits des sédentaires (en général 57 ans pour les actifs et 52 ans pour les super-actifs), la plupart du temps sous conditions de service (17 ans ou 27 ans).

Figure 2.4.23 : Montant brut mensuel moyen (en euros) de la retraite totale des pensions de droit direct versées au SRE, à la CNRACL et au FSPOEIE en 2017 (stock)



Sources : DGFIP – Service des retraites de l’État, CNRACL et FSPOEIE. Traitement DGAFP, département des études, des statistiques et des systèmes d’information.

Champ : Pour la FPE : pensions civiles et militaires de retraite, hors soldes de réserve.

Pour la FPT et la FPH : fonctionnaires de la FPT et FPH affiliés à la CNRACL, dont la durée hebdomadaire de travail est d’au minimum 28 heures. Les médecins hospitaliers, qui relèvent du régime général et de l’Ircantec, ne sont pas pris en compte.

Changement de champ par rapport aux éditions précédentes pour le SRE : désormais l’intégralité des tableaux sont y compris pensions d’orphelins, pensions des agents antérieurement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte (CRFM), pensions anciennement cristallisées et hors soldes de réserve.

(1) Les effectifs et indicateurs des pensions militaires entrées en paiement sont hors soldes de réserve.

(2) Les montants de pensions sont issus des titres définitifs uniquement, les pensions en état d’avances ne sont pas prises en compte.

(3) Y compris accessoires. Les accessoires de pension comprennent la majoration de pension pour enfants, la majoration pour tierce personne, la rente viagère d’invalidité et la prise en compte de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de l’indemnité mensuelle de technicité (IMT).

REMUNERATIONS

Salaire mensuel brut moyen : 2736€

Salaire mensuel net moyen : 2258 €

Ecart entre le salaire net des hommes et celui des femmes : - 20,6 %, dont

⇒ -21,1% dans les hôpitaux, et

⇒ -8% dans les établissements médico-sociaux

NB : dans la FPE c’est -14,3% et -9,1% dans la FPT !

NB 2 : caractéristiques observables associées au niveau de salaire temps plein = diplôme, âge, situation familiale, part du tps partiel dans l’exp antérieure et région de travail.

Ces caractéristiques expliquent les 2/3 de la différence de salaire constatée dans la FPH.

CONDITIONS DE TRAVAIL

23% des agents travaillent à temps partiel dans la FPH pour un ETP global de 0,93

Figure 5.1.1 : Effectifs physiques des agents civils par versant de la fonction publique par statut, sexe et quotité de temps de travail au 31 décembre 2016

		Total Effectifs	< 50 % et quotité indéterminée	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	Effectifs à temps partiel	Part des agents à temps partiel (en %)
FPH	Fonctionnaires	832 938	6 435	20 055	6 301	7 163	125 016	18 111	183 081	22,0
	Femmes	675 804	5 091	18 445	5 643	6 190	120 111	17 071	172 551	25,5
	Hommes	157 134	1 344	1 610	658	973	4 905	1 040	10 530	6,7
	Contractuels	212 640	10 944	13 539	3 686	3 624	17 087	3 244	52 124	24,5
	Femmes	166 435	7 075	10 756	3 123	3 106	15 690	2 829	42 579	25,6
	Hommes	46 205	3 869	2 783	563	518	1 397	415	9 545	20,7
	Autres catégories et statuts⁽¹⁾	122 112	12 674	3 743	7 879	2 891	4 564	1 434	33 185	27,2
	Femmes	64 897	5 311	1 906	4 424	1 730	3 515	949	17 835	27,5
	Hommes	57 215	7 363	1 837	3 455	1 161	1 049	485	15 350	26,8

Figure 5.1.4 : Effectifs physiques des fonctionnaires de la FPH à temps partiel par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2016

	Total fonctionnaires	Fonctionnaires à temps partiel	Part des fonctionnaires à temps partiel (en %)
Femmes			
Catégorie A	185 120	47 425	25,6
Catégorie B	155 956	47 845	30,7
Catégorie C et catégorie indéterminée	334 728	77 281	23,1
Total	675 804	172 551	25,5
Hommes			
Catégorie A	33 403	2 439	7,3
Catégorie B	30 489	2 451	8,0
Catégorie C et catégorie indéterminée	93 242	5 640	6,0
Total	157 134	10 530	6,7
Ensemble			
Catégorie A	218 523	49 864	22,8
Catégorie B	186 445	50 296	27,0
Catégorie C et catégorie indéterminée	427 970	82 921	19,4
Total	832 938	183 081	22,0

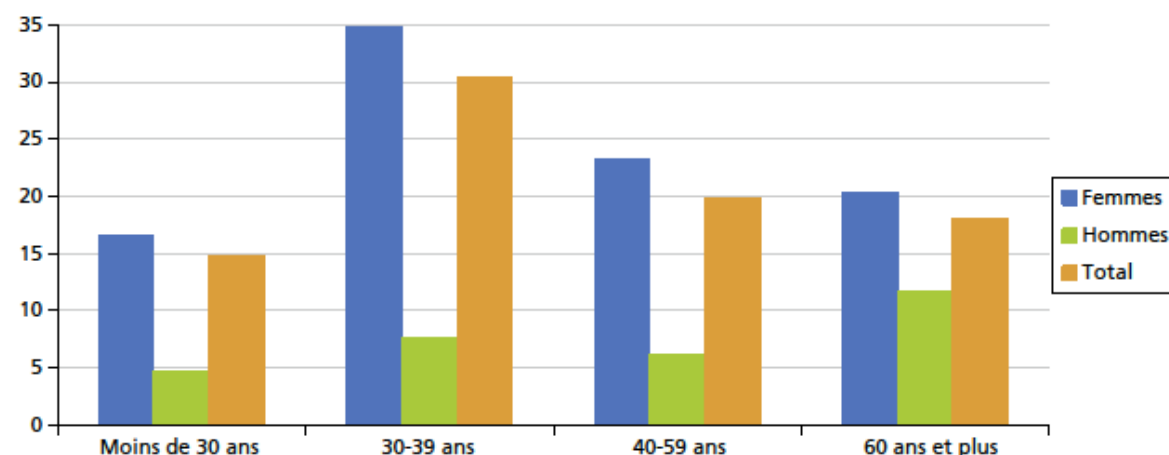
Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, fonctionnaires, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Le temps incomplet a des fondements juridiques différents du temps partiel mais les deux sont ici regroupés.

Figure 5.1.7 : Part des fonctionnaires de la FPH à temps partiel par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2016

(en %)



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, fonctionnaires, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Le temps incomplet a des fondements juridiques différents du temps partiel mais les deux sont ici regroupés.

Lecture : 4,7 % des hommes de moins de 30 ans, fonctionnaires de la FPH, sont à temps partiel. 11,7 % des hommes de 60 ans et plus, fonctionnaires de la FPH, sont à temps partiel.

TRAVAIL AU FORFAIT :

8,6% des agents de la FPH déclarent travailler au forfait
c'est le cas de

- ⇒ 7,9% de Femmes de la FPH
- ⇒ 10,9% de Hommes

- ⇒ 26% des Cadres et prof intellectuelles supérieures
- ⇒ 7,8% des professions intermédiaires
- ⇒ 5% des Employés et Ouvrier

Figure 7.15 : Action sociale dans la fonction publique hospitalière

[en millions d'euros]

	2017		2016		Évolution 2017/2016 (en %)	
	FPH	dont CGOS	FPH	dont CGOS	FPH	dont CGOS
Enfants	152,5	102,9	166,7	107,9	-8,5	-4,6
Vacances, loisirs, culture	63,1	54,8	74,8	66,0	-15,7	-17,0
Protection ⁽¹⁾	102,4	92,2	101,8	91,2	0,6	1,1
Retraite	43,6	40,8	39,2	36,7	11,2	11,2
Mariage	0,1		3,0	2,9	-97,2	
Autres	44,8	42,4	47,5	45,4	-5,6	-6,6
Aides remboursables - Vie quotidienne ⁽²⁾	71,8	34,1	84,2	47,1	-14,7	-27,6
Chèque emploi service universel	24,2	22,7	26,6	25,4	-9,1	-10,6
Total des charges d'action sociale	502,4	389,9	543,7	422,6	-7,6	-7,7

Source : Données chiffrées 2016 à 2017, CGOS, Agospap, APHP, CLOS, CGOSH outre-mer. Ces données ne tiennent pas compte de l'action sociale menée en propre par les établissements hors AP-HP, ni de celle délivrée par Plurélya (organisme agréé au cours de l'année 2017 dont les crédits seront intégrés dès le rapport annuel 2019).

(1) Maladie, décès, congé de présence parentale, etc.

(2) Fonds social logement, habitat, consommation, véhicule.